

ORGANISATION DE L'ATELIER D'ECHANGES ET DE SENSIBILISATION DES ENTREPRISES EXTRACTIVEES ET DES COMMUNAUTES IMPACTEES, SUR L'APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE MINIER ET DES ARRETES AFFERENTS A LA DOTATION DE 0,3% DU CHIFFRE D'AFFAIRES AU TITRE DE CONTRIBUTION AUX PROJETS DE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

I. Contexte de la mission

Du 23 au 25 août 2023, cent soixante-sept (167) représentants des parties prenantes à la mise en œuvre du Processus ITIE en République Démocratique du Congo se sont réunis en atelier au « Salon Congo » de l'Hôtel Pullman à Kinshasa pour échanger sur l'application des dispositions légales et réglementaires relatives aux obligations sociales et à la dotation de 0,3% minimum du chiffre d'affaires des entreprises minières en République Démocratique du Congo.

À l'issue de ces assises, les parties prenantes ont formulé plusieurs recommandations, dont la principale consiste à vulgariser les dispositions des Code et Règlement miniers ainsi que des Arrêtés afférents à la dotation de 0,3% du chiffre d'affaires au titre de contribution aux projets de développement communautaire et ce, auprès des entreprises minières concernées par la constitution de la dotation de 0,3% de leur Chiffre d'affaires annuel et des organismes spécialisés chargés de gérer ladite dotation.

Au-delà de cette vulgarisation, l'ITIE-RDC a le devoir de sensibiliser les entreprises minières et les organismes spécialisés chargés de gérer la dotation de 0,3% minimum du Chiffre d'affaires annuel des entreprises minières, afin qu'ils déclarent à l'ITIE, pour les besoins de rapportage, toutes les informations afférentes à cette dotation et à sa gestion.

Cette recommandation étant conforme à son Plan de Travail Triennal 2021-2023, l'ITIE-RDC a sollicité et obtenu le financement de la Banque Mondiale à travers le Projet ENCORE exécuté par le Comité de Pilotage et d'Orientation de la Reforme des Finances publiques (COREF) pour réaliser la mission dont rapport.

II. Aspects généraux de la mission

2.1. Composition de l'équipe de la mission

Pour des raisons de complémentarité et d'efficacité, la mission a été effectuée par une équipe multisectorielle composée des délégués (experts) des Ministères ayant les Mines et les Affaires Sociales dans leurs attributions respectives ainsi que ceux du Secrétariat Technique de l'ITIE-RDC et du COREF.

2.1.1. Experts du Secrétariat Technique de l'ITIE-RDC :

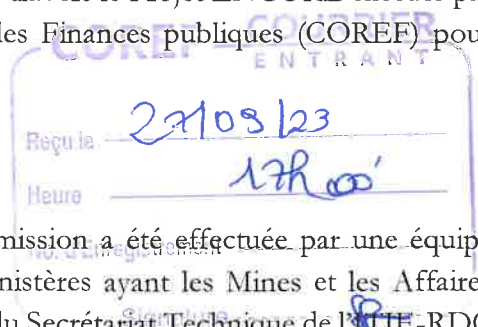
- (1). Gilbert DENINGAIDI MAGBATA, Expert Technique chargé de la collecte et analyse des données ;
- (2). Patrick KATUTA MWAMBWA, Chef d'Antenne du Secrétariat Technique de l'ITIE-RDC à Lubumbashi / Haut-Katanga ;

2.1.2. Expert du Ministère des Mines :

- (3). Jean-Jacques MUPA MULWA, Chef de Bureau à la Direction de Protection de l'Environnement Minier, « DPEM » ;

2.1.3. Expertes du Ministère des Affaires Sociales, Actions Humanitaires et Solidarité Nationale :

- (4). Elodie KISHABONGO MWANDJAKALA, Chargée des Missions ;



(5). Patricia ZUANZI LESSA, Chef de Division au Fonds National de Promotion et de Service Social, « FNPSS » ;

2.1.4. Expert du Comité de Pilotage et d'Orientation de la Reforme des Finances publiques, « COREF »

(6). Désiré NDOMBE LUFURA.

2.2. Références des Ordres de mission

- N° 029/COORD/ITIE-RDC/ST/GD/2023 du 15 août 2023 ;
- N° 030/COORD/ITIE-RDC/ST/GD/2023 du 15 août 2023 ;
- N° 040/COORD/ITIE-RDC/ST/GRM/2023 du 08 septembre 2023 ;

2.3. Lieu d'exécution et dates d'exécution de la mission

- Lieu : Ville de Kolwezi, Province du Lualaba;
- Dates: du 18 au 25 septembre 2023, soit 08 jours.

III. Déroulement de la mission

La mission s'est déroulée en deux étapes :

3.1. Préparation technique et logistique de l'atelier ainsi que présentation des civilités

Arrivée à Kolwezi dans la soirée du 18 septembre 2023, la délégation a tenu, le 19 septembre 2023, une réunion technique de répartition des tâches entre les intervenants et de validation des présentations PowerPoint des différents modules qui seront animés au cours de l'atelier. Dans la soirée du même jour, la délégation a visité la Salle des Banquets de l'hôtel Moon Palace, lieu loué pour la tenue de l'atelier et y a vérifié la sonorisation et le fonctionnement du rétroprojecteur.

Le 20 septembre, la délégation s'est rendue au Ministère provincial des Mines et au Commissariat Général des Affaires sociales pour présenter ses civilités à leurs Excellences et leur expliquer les raisons d'être de la mission.

Le Ministre provincial des Mines étant empêché, la délégation s'est entretenue avec son Directeur de Cabinet Adjoint et a fait viser ses ordres de mission. Au Commissariat Général des Affaires sociales, Madame la Commissaire Générale qui attendait la délégation a été appelée à d'autres tâches urgentes et sur ses instructions, la délégation a été reçue par son Directeur de Cabinet.

3.2. Tenue de l'atelier

Avec la facilitation de Monsieur Gilbert DENINGAIDI, l'atelier s'est tenu les 21, 22 et 23 septembre 2023 dans la Salle des Banquets de l'hôtel Moon Palace et a réuni, en plus de la délégation, d'une part, les représentants des entreprises minières auprès desquelles les organismes spécialisés chargés de gérer la dotation de 0,3% minimum du chiffre d'affaires annuel ont été institués et, d'autre part, les membres désignés desdits organismes spécialisés.

Le jeudi 21 septembre 2023, deux exposés ont été présentés aux participants. Monsieur Gilbert DENINGAIDI a expliqué aux participants ce qu'est l'ITIE-RDC, la chaîne de valeur des industries extractives, le mode opératoire de l'ITIE-RDC et l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE en République Démocratique du Congo.

Le deuxième exposé a été fait par Monsieur Jean-Jacques MUPA et a porté sur les dispositions du Code et du Règlement miniers relatives à la dotation de 0,3% minimum du chiffre d'affaires ainsi que de l'Arrêté interministériel portant approbation du Manuel de procédures de gestion de la dotation de 0,3%.

Les échanges fructueux qui ont suivi ces deux exposés ont permis aux représentants des entreprises minières et des Organismes spécialisés chargés de gérer la dotation de 0,3% minimum du chiffre d'affaires des entreprises minières de s'approprier le processus ITIE et les dispositions légales et réglementaires relatives à la constitution et à la gestion de la dotation de 0,3% minimum du chiffre d'affaires des entreprises minières.

Le vendredi 22 septembre 2023, deux exposés ont également été présentés aux participants.

Madame Patricia ZUANZI a brièvement présenté le Fonds National de Promotion et de Service Social, « FNPSS » ainsi que ses missions, avant de faire l'économie du Manuel de procédures de gestion de la dotation de 0,3% ; tandis que Madame Elodie KISHABONGO a présenté l'essentiel du Règlement Intérieur-Type des Organismes spécialisés chargés de gérer la dotation de 0,3%.

La technicité de ces deux matières a suscité de nombreuses interrogations des participants, qui ont reçu des réponses appropriées fournies par l'équipe d'experts constituant la délégation.

Le samedi 23 septembre 2023, en vue de préparer les participants à rassembler les informations que les entreprises et les organismes spécialisés devront déclarer à l'ITIE pour l'élaboration du Rapport ITIE-RDC 2022, Monsieur Gilbert DENINGAIDI leur a expliqué les fondements légaux et réglementaires de l'obligation de transparence et de déclaration à l'ITIE, les informations attendues par l'ITIE-RDC, leurs caractères et les modalités de leur déclaration.

Il a conclu son intervention en exprimant les attentes de l'ITIE-RDC et en annonçant les prochaines étapes.

IV. Difficultés rencontrées

La délégation a rencontré les principales difficultés ci-après :

- Programmes incertains des avions ;
- Non budgétisation de la mobilité de la délégation : trajets des aéroports, courses pour la présentation des civilités aux autorités locales et pour la préparation logistique, etc.
- Non libération des frais afférents à deux (02) jours de la mission obligeant les membres de la délégation à recourir à leurs ressources propres pour survivre pendant la mission.

V. Suggestion

Les Organismes spécialisés chargés de gérer la dotation de 0,3% minimum du chiffre d'affaires étant à leur première expérience de déclaration à l'ITIE des fonds reçus au titre de cette dotation et de leur affectation, un accompagnement in situ, de porte à porte des membres de leurs bureaux respectifs et une formation des points focaux desdits organismes au bon remplissage des formulaires de collecte d'informations requises par l'ITIE sont nécessaires avant la campagne de collecte des données pour la production du Rapport ITIE-RDC 2022.

Les copies des ordres de mission, les cartes d'embarquement, les preuves de paiement des frais de Go Pass et de la Taxe statistique sont annexées au présent rapport.

Fait à Kinshasa, le 27/09/2023

Pour la délégation

Gilbert DENINGAIDI MACBATA

Expert Technique chargé de la Collecte et Analyse des Données